

Annexe

Informations sur les métadonnées relatives aux statistiques de l'état civil sur les naissances et les décès au Congo

I- Couverture de l'état civil des naissances et des décès

L'état civil des naissances et des décès couvre en général le territoire national. Il existe les centres d'état civil principaux et les centres d'état civil secondaires.

Les centres principaux d'état civil sont situés d'office dans les maisons communes d'arrondissement et dans les chefs-lieux de district. Ils sont tenus, par les maires ou par leurs représentants dans les communes d'arrondissement et par les chefs de district ou leurs représentants dans les districts.

Les centres secondaires d'état civil sont établis dans les villages et sont tenus par des officiers auxiliaires, particulièrement, les comités de villages.

Toutefois, la couverture de l'état civil des naissances semble meilleure que celle des décès, particulièrement en milieu rural.

En effet, les données relatives aux décès publiées par le Congo sont celles collectées dans les centres urbains qui disposent des morgues.

II- Exhaustivité des statistiques qui résulte de l'état civil des naissances et des décès

L'exhaustivité des statistiques qui résulte de l'état civil des naissances et des décès est relativement acceptable. En effet, la remontée des volets destinés à l'INS n'est pas systématique et certains centres secondaires d'état civil connaissent de dysfonctionnements. Toutefois, dans les deux principales villes (Brazzaville et Pointe-Noire) et les autres communes¹ le niveau d'exhaustivité des statistiques d'état civil des naissances et des décès est meilleur que dans le reste du pays.

Les statistiques d'état civil sur les naissances et les décès sont, pour le moment, publiées dans les annuaires statistiques du Congo. Le dernier en date est celui de 2014, publié en 2016. Ces statistiques résultent du dépouillement des registres de naissance d'état civil et des registres de décès des pompes funèbres.

¹ Les communes regroupent plus de la moitié de la population congolaise

L'exploitation des annuaires a permis la production, en 2014, du document intitulé : « **situation des faits d'état civil enregistrés dans les communes du Congo de 2005 à 2010** ». Ce document donne la tendance sur l'enregistrement des faits d'état civil dans les 6 communes.

A ce jour il est difficile de donner une estimation du niveau d'exhaustivité des statistiques d'état civil des naissances et des décès au niveau national à cause de difficultés susmentionnées.